



Passage du statut personnel à société

Par Hipparque

Bonjour

Aujourd'hui propriétaire d'un meublé de tourisme je vais, au vu de la nouvelle réglementation passer en société

Cela concernera les revenus 2025 puisque les revenus 2024 ne sont pas concernées par la nouvelle loi

Pour cette société je voudrais que l'exercice comptable coïncide avec l'année civile

Puis attendre cependant le premier trimestre 2025 pour constituer la société ou dois je me dépêcher de la faire avant la fin de l'année ?

Merci